

LES ORIENTATIONS DE LA NOUVELLE CONVENTION BRANCHE FAMILLE 2023/ 2027



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
des Yvelines

IMPACT SUR LES TERRITOIRES ET ANIMATION VIE SOCIALE



Caf
des Yvelines

Renforcer l'impact sur les territoires avec les partenaires locaux

Accompagner les projets de territoires avec les partenaires et les élus locaux

- Contribuer à l'évaluation et au renouvellement des **schémas départementaux de services aux familles** et animer les comités départementaux de service aux familles
- Finaliser la couverture de l'ensemble du territoire en **Convention territoriale globale**, en adaptant l'échelle d'intervention (bassin de vie, intercommunalité) aux évaluer et renouveler les conventions existantes

Contribuer à l'animation de la vie sociale des territoires

- **Pérenniser le fonctionnement** des structures d'animation de la vie sociale sur les territoires
- **Développer le maillage des structures animation de la vie sociale** en ciblant les territoires faiblement couverts
- **Renforcer la place** des structures d'animation de la vie sociale dans le déploiement des services aux familles
- **Accompagner le développement des initiatives innovantes** autour de la participation citoyenne, de l'inclusion numérique et la transition écologique et solidaire

PETITE ENFANCE 0-3ANS



Caf
des Yvelines

Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leur famille dans le cadre du service public de la petite enfance

Garantir aux parents un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement, tenant compte de leurs besoins et de ceux de leurs enfants

- **Faciliter la mise en relation entre les parents et les modes d'accueil** et éclairer le choix des familles grâce au site public monenfant.fr et aux relais petite enfance

Développer et pérenniser des places pour garantir aux familles une offre en tout point du territoire

- Participer aux travaux de la filière visant à **lutter contre la pénurie des professionnels**
- Adapter les modalités de financement des modes d'accueil en vue de **pérenniser le parc existant et l'adapter aux enjeux de la transition écologique**
- Accompagner des partenaires en vue d'**atteindre sur tous les territoires un taux cible de couverture des besoins** en mode de garde en contrepartie de financements bonifiés

Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leur famille dans le cadre du service public de la petite enfance

Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil

- Renforcer l'**accessibilité financière des modes d'accueil individuel et des modes d'accueil collectif**
- **Diversifier la nature des solutions d'accueil** proposées pour tous les enfants

Accompagner et contrôler les modes d'accueil afin de garantir au sein de chacun d'entre eux une offre de qualité conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant

ENFANCE JEUNESSE

3-11ANS / 12-25ANS



Caf
des Yvelines

Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires

Soutenir le maintien et le développement des accueils péri et extrascolaires relevant des ACM et accueils de jeunes

- Accompagner le **développement de l'offre ACM** dans le cadre des CTG notamment dans les territoires les plus vulnérables
- Pérenniser le **fonds d'investissement national pour les ACM** en valorisant le développement durable

Renforcer l'accessibilité financière et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs

- Généraliser le **complément inclusif en accueil collectif de mineur (ACM)**

Favoriser les départs en vacances en séjours collectifs

- Favoriser le **départ en vacances** des enfants et des adolescents
- **Participer à la mise en place d'un Pass Colo**

Accompagner la qualité des projets pédagogiques des structures

- **Accompagner les projets d'accueil** prenant en compte des enjeux de développement durable
- **Soutenir les acteurs de proximité pour développer des activités de loisirs** en priorisant les publics les plus éloignés de ces pratiques

Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

Structurer et développer une offre d'accompagnement et d'information adaptée aux besoins des adolescents et des jeunes

- Poursuivre et améliorer la **couverture territoriale de la PS jeunes**
- Renforcer l'**accompagnement et le développement des points accueil écoute jeunes**
- Renforcer l'éducation aux médias et à l'**usage du numérique** pour les adolescents et les jeunes et soutenir les parents dans leur rôle sur ces thématiques

Renforcer et accompagner la prise d'autonomie des jeunes via l'accès au logement et l'engagement citoyen

- Poursuivre le soutien au **développement des Foyers de jeunes travailleurs**
- Poursuivre le soutien financier aux **dispositifs innovants de logement des jeunes**
- **Faciliter l'accès au Bafa** dans le cadre de l'engagement citoyen/insertion professionnelle

Favoriser l'accès aux droits et aux services

- Développer une **démarche « parcours Jeune »**
- Valoriser la coopération entre **dispositifs d'accueil et d'écoute des jeunes et dispositifs de soutien à la parentalité** afin de proposer un parcours global et fluide des familles

PARENTALITE



Caf
des Yvelines

Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité de la naissance à l'adolescence

Soutenir les parents dès l'arrivée de l'enfant par une action coordonnée avec le futur service universel d'accueil du jeune enfant et la démarche « 1000 premiers jours »

- Développer les **Laep** sur les territoires
- En lien avec la stratégie des 1000 premiers jours, déploiement du parcours "arrivée d'un enfant" coordonné avec la Cnam

Favoriser l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité

- Développer des **lieux ressources parentalité** du type « espaces parents »
- Expérimenter une **offre d'accompagnement individuel**
- Renforcer la visibilité et la structuration de l'**offre parentalité**

Innover et diversifier les actions de soutien à la parentalité notamment pour les parents d'adolescents

- Soutenir une palette d'**offres de services avec des axes prioritaires** adaptés aux besoins des familles
- Renforcer la visibilité de l'ensemble des offres et dispositifs permettant le **répit parental et familial**

Renforcer l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents

- Renforcer les offres visant à **apaiser les conflits et maintenir le lien parents-enfants**
- Mettre en œuvre le **partage du CMG** en cas de garde alternée
- Elaborer d'une **offre de service dédiée au parent n'ayant pas la résidence principale** de l'enfant et débiteur d'une pension alimentaire
- Elaborer une **offre spécifique pour les victimes et les auteurs de violences conjugales**, en appui des partenaires spécialisés

PROJETS INVESTISSEMENT 2024

Recensement via un questionnaire FORMS:

- Projets de création de structures (Crèches, Centre de Loisirs, Relais Petite Enfance...)
- Projets de rénovation de structures (Centres sociaux, Espace vie sociale...)

RÉUNION DE LANCEMENT APPELS À PROJETS

- Mode de garde et insertion
- Fonds de modernisation des EAJE
- Valeurs de la république et Laïcité
- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents



Caf
des Yvelines

CALENDRIER APPELS A PROJETS 2024



Appel à projets	Date de lancement	Date limite retour dossiers	Présentation en instance de décision
REAAP	Décembre 2023	7 février 2024	Mars 2024
Mode de garde et insertion	Décembre 2023	29 février 2024	Mai 2024
Fonds de modernisation des établissements petite enfance	Décembre 2023	29 février 2024	Mai 2024
Valeurs de la République et Laïcité	Décembre 2023	1 ^{ère} vague : 29 février 2024 2 ^{ème} vague 28 juin 2024	1 ^{ère} vague : Mai 2024 2 ^{ème} vague : septembre 2024

ACCÈS DES FAMILLES FRAGILES AUX MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE



ACCÈS DES FAMILLES FRAGILES AUX MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE



La Caf des Yvelines peut vous accompagner au déploiement de crèches à vocation d'insertion sociale et professionnelle (AVIP)

Une crèche AVIP :

C'est un établissement d'accueil du jeune enfant qui s'engage, par adhésion à une charte nationale, à accueillir un minimum d'enfants de moins de 3 ans dont les parents sont en recherche d'emploi, afin que ces derniers puissent consacrer du temps à leur recherche d'emploi ou accéder à une formation professionnelle.

Les partenaires éligibles :

- Les gestionnaires de crèches bénéficiant de la PSU
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Tout autre partenaire ne bénéficiant pas du CMG

Les critères socle de la labellisation :

- Partager le diagnostic des besoins élaborés dans le cadre du projet de territoire (CTG)
- Agir dans une dynamique partenariale avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle
- Réserver des places et/ou heures d'accueil à des enfants dont les parents sont dans une démarche active de recherche d'emploi
- Adapter le fonctionnement du service d'accueil aux besoins des publics fragiles
- Assurer une place d'accueil pérenne de l'enfant lorsque le parent bénéficiaire retrouve un emploi

La durée de la labellisation :

- Pour les 1^{ère} demandes : 1 an
- En cas de reconduction : 3 ans sous condition d'une évaluation satisfaisante du fonctionnement du dispositif.



PROJETS ÉLIGIBLES

Tout type de projets d'accueil en faveur des familles en situation de recherche d'emploi	Montants
Réservation d'un quota de places ou d'heures d'accueil en EAJE pour permettre des démarches d'insertion socio-professionnelle	2.500€/place et par an
Actions de coordination et de mise en réseau des acteurs de la petite enfance, de l'emploi et du social	15.000€/an maximum
Renforcement du personnel accueillant au sein des EAJE bénéficiant de la PSU	15.000 €/an maximum
Actions de supervision, actions de sensibilisation des équipes, actions d'informations et d'accompagnement des familles	4.000 €/an pour la formation (hors CNFPT) 3.000 €/an pour la supervision des professionnels
Soutien aux collectivités territoriales qui apportent un financement à un réseau d'accueillants à domicile engagés à accueillir un enfant dont les parents sont en recherche d'emploi	10.000 €/an maximum
Soutien aux associations ou aux entreprises de l'économie sociale et solidaire pour tout projet dont le but est de lever le frein mode de garde et ainsi de favoriser l'insertion socio-professionnelle des familles	Montant du financement laissé à l'appréciation de la CAF (dans la limite de 80% du coût du projet)

FONDS DE MODERNISATION EAJE

Objectifs : Dans un contexte de vieillissement du parc de crèches et d'optimisation du niveau de service des établissements, le Fme vise les objectifs suivants :

La réalisation
d'opérations de
rénovation

La fourniture
des repas et le
stockage des
couches

L'achat ou le
remplacement
d'un logiciel de
gestion ou d'un
système
automatisé de
comptage des
présences

Collectivité
territoriale

Organisme
à but non
lucratif

Entreprise
du secteur
marchand

Les programmes visés par le FME n'ont pas vocation à accroître le nombre de places d'accueil des établissements concernés. Ainsi, une transplantation d'Eaje sur un autre site sans création de places nouvelles par rapport aux places existantes sera éligible au Fme et non au Piaje

PROJETS ELIGIBLES

Crèche
parentale

Multi
accueil

Crèche
familiale

Micro
crèche

Projet socio
éducatif qui
favorise
l'inclusion des
enfants en
situation de
handicap ou de
pauvreté

Référencement
et la mise à jour
sur le site mon
enfant.fr

monenfant.fr

- **Sont exclus du bénéfice du Fme** : les Lieux d'accueil enfants-parents (Laep), les Accueils de loisirs et les équipements relatifs à l'accueil périscolaire (Alsh), Les Jardins d'éveil (Jde), les Relais petite enfance, les Assistant(e)s maternel(le)s exerçant à leur domicile ou dans une maison d'assistants maternels (Mam), Les micro-crèches accolées (implantées à la même adresse ou mitoyennes ou dont les locaux techniques sont mutualisés).

AIDE ET PRIORISATION FME



Montant de l'aide **4 800 € par place** *dans la limite de 80% de la dépense sous réserve de l'enveloppe disponible*

- Soutien à l'acquisition d'un logiciel (dépense d'investissement) permettant la participation à l'Enquête Filoué l'ancienneté de la structure
- Fermeture prochaine ou non de places, voire de l'établissement : travaux préconisés par la PMI ou structure suivie dans le cadre de la Mission IDA
- Structure implantée sur un territoire prioritaire QPV, veille active ou moins de 5000 habitants
- Travaux concernant le stockage des couches ou la fourniture de repas // Amélioration du service rendu aux familles // Acquisition d'outils facilitant l'accueil sur des temps courts



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
des Yvelines

Laïcité et valeurs de la République



La Caf des Yvelines dispose d'une enveloppe financière nationale spécifique pour financer des projets visant la promotion des valeurs de la République et la prévention de la radicalisation.

Les actions présentées doivent relever de la prévention primaire et doivent avoir pour objectifs :

- La promotion des valeurs de la république et la laïcité
- La lutte contre le repli communautaire dans les territoires confrontés à ce problème
- La prévention des phénomènes de radicalisation ou l'accompagnement des familles et des jeunes touchés par ce phénomène

Association

Collectivité
territoriale

Laïcité et valeurs de la République



Les actions peuvent s'inscrire dans l'un des cinq domaines d'intervention suivants:

- La promotion des valeurs de la République
- La pédagogie autour de la radicalisation, le contre-discours et le développement de l'esprit critique
- Le renforcement du vivre ensemble et la prévention du repli communautaire
- L'éducation au numérique
- Le soutien à la parentalité

Les demandes de subventions visent des actions en tant que tel, elles ne peuvent pas couvrir des dépenses de fonctionnement courant ou d'investissement du porteur de projet

Une attention particulière sera portée à **la définition des problématiques** à l'origine du projet, à la **dimension multi partenariale**, ainsi qu'à la qualité et la formation des intervenants.

MODALITES DEPÔT DES DOSSIERS AVIP, VALEURS RÉPUBLIQUE LAÏCITÉ ET FME



- *Télécharger le dossier sur le caf.fr*

[Les appels à projets | Bienvenue sur Caf.fr](#)

- *Le compléter, puis l'adresser avant 29/02/2024 à l'adresse suivante :*

appelaprojets@caf78.caf.fr



Appel à projets 2024

Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)



UN PROJET DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Les projets :

- répondent à un objectif de prévenance et de réassurance des parents dans l'intérêt de l'enfant ;
- s'inscrivent dans un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui ;
- s'adressent à de futurs parents et aux parents d'enfants jusqu'à 18 ans

L'action répondra aux objectifs suivants :

- valoriser les compétences des parents ;
- viser explicitement à améliorer et/ou conforter la construction de la relation parents/enfants ;
- faciliter l'épanouissement de l'enfant et/ou de ses parents ;
- permettre un échange (une réflexion) sur les pratiques éducatives parentales ;
- contribuer à l'élaboration des points de repères éducatifs des parents.

ATTENTES ENVERS L'OPERATEUR

- **S'engager à participer** à la dynamique de réseau d'acteurs pour renforcer la coordination locale des actions parentalité plutôt que la concurrence entre les projets.
- **Rendre visible** les actions afin de faciliter la participation du plus grand nombre.
- **Veiller** à proposer des actions prévoyant les moyens humains adaptés en qualification et en nombre et présentant un prix de revient cohérent avec les objectifs visés.
- Principe du **co-financement** est la règle afin d'inscrire les projets dans une dynamique partenariale.

Dans tous les cas, le montant total maximum des financements accordés par la branche Famille ne peut excéder 80 % du coût total.

P@RENTS, PARLONS NUMERIQUE



L'usage des écrans au sein des familles : un véritable enjeu de société.

Le label « P@rents, parlons Numérique » s'inscrit dans le cadre du plan d'action interministériel : « Pour un usage raisonné des écrans par les enfants et les jeunes » publié en février 2022 sous l'égide des ministères des Solidarités, de l'Enfance et de la transition numérique.

Renforcer l'accompagnement des parents notamment par :

- La diffusion de messages clés autour de thématiques incontournables ;
- La mise à disposition de ressources fiables et de qualité sur cette thématique
- Le développement et/ou le renforcement des compétences parentales sur ce sujet ;
- La valorisation des actions de proximité à la parentalité numérique,

Le portail unique d'informations sur la parentalité numérique jeprotegemonenfant.fr, plate-forme proposant des outils, des ressources pratiques et fiables pour mieux informer et accompagner les parents

DÉPOT DE LA DEMANDE

Formuler la demande de financement sur la plateforme ELAN:

- Préciser les partenariats,
- Préciser les coûts de chaque action, des intervenants...
- Mentionner les financements partenariaux (MSA78...)

Projets financés en 2023

- Transmettre le bilan des actions financées en 2023 dans ELAN « Mes justifications »

Pour être étudiées en comité des financeurs, les
demandes de financement doivent être transmises sur
ELAN avant le 8 février 2024

[Les appels à projets | Bienvenue sur Caf.fr](#)





ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
des Yvelines

Merci pour votre attention